

ALPES-MARITIMES

MENTON

HOTEL ADHEMAR DE LANTAGNAC



RAPPORT DE LA VISITE DU 4 AOUT 2020



VILLE DE MENTON
Bâtiments Communaux

Direction Bâtiments

Tel : 04.92.10.50.80

pierre.aubrun@ville-menton.fr

Sommaire

Contexte de la mission	3
Constat	3
Travaux récents	6
Rappel des études précédentes	7
Cause et risque d'évolution des désordres	7
Intervention d'urgence.....	8

Contexte de la mission

Cette présente note a été rédigée suite à notre visite effectuée à la demande de la commune de Menton et de La CRMH de PACA. Cette visite avait pour objectif d'évaluer la gravité d'un sinistre causé par la surcharge d'un plancher par une cloison et de décrire le projet d'étaisements d'urgence à mettre en place pour mettre en sécurité du monument.

Etaient présents :

Pierre AUBRUN – Direction des bâtiments de la ville de Menton

David ROUSSEAU – Service patrimoine de la ville de Menton

Alexis PERRAUD – Architecte du patrimoine – Madelénat Architecte

Constat

- De nombreuses fissures sont constatées sur les plafonds des différentes pièces de l'hôtel (vestibule, escalier).
- Au R+1
 - . Une fissure horizontale est constatée sur une cloison côté Sud.

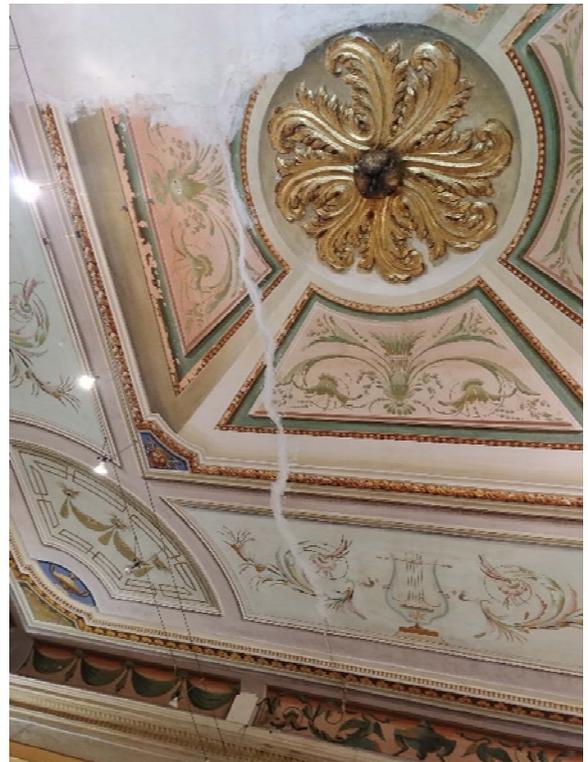


Désordres affectant le plancher au du RdC et la cloison au R+1

- Au RdC
 - . 1/3 du plafond a été refait (date inconnue) et ne présente plus de décors. Une fissuration en périphérie de cette zone est constatée.
 - . Une fissure, située au droit de la cloison du R+1, traverse la pièce (hors zone plafond refait). Elle a été en partie calfeutrée, probablement en même temps que la réfection du plafond. La reprise présente un léger faïençage.
 - . La fissure se poursuit sur les profils de moulures.
- Au R+1
 - . Des fissures apparaissent entre les cloisons et les murs de façades.
 - . Une importante fissure traversante affecte la cloison et forme un arc de décharge. Cette dernière fait l'objet d'un appareillage technique et d'une surveillance avec un relevé mensuel par l'entreprise Ginger.

ANTOINE MADELENAT
ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

. Un affaissement du plancher est constaté depuis le centre de la pièce (au niveau du refend du hall d'entrée) jusqu'à la cloison. Une flèche de l'ordre de 8 cm est mesurée entre le sol et le plafond (mesure indicative faute de mise en place d'un niveau laser). Aucune fissure n'est présente au sol.

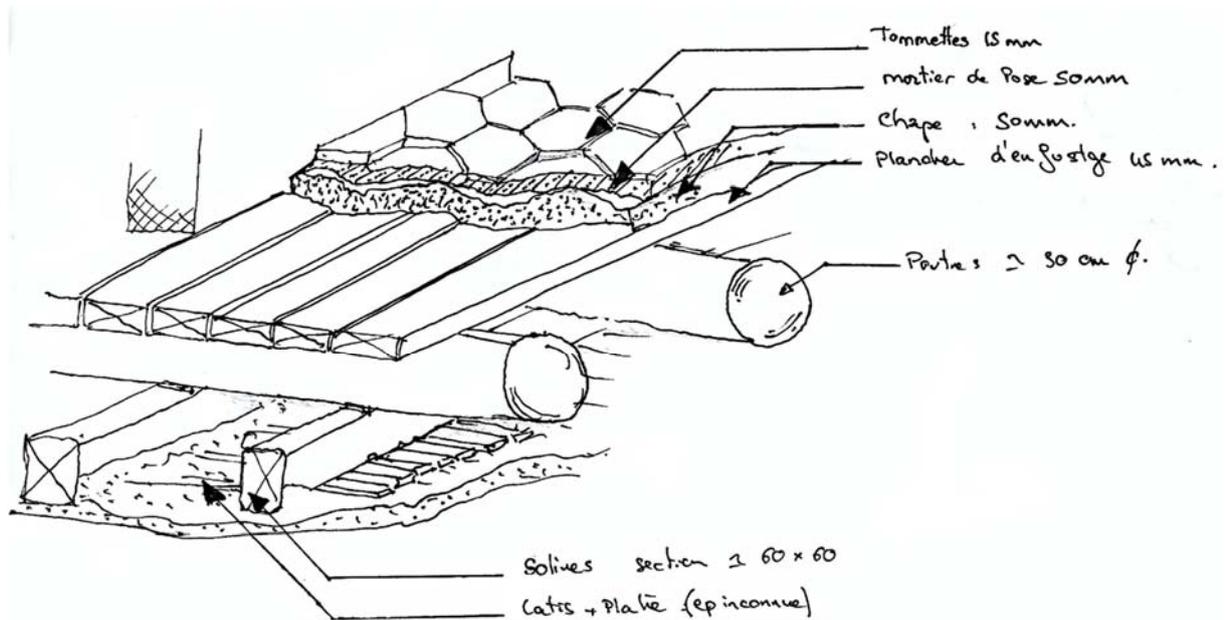


ANTOINE MADELENAT
ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

. Des déformations des portes situées dans cette cloison (perte de l'équerrage), ainsi que des impostes. De nombreuses fissures sont présentes au plafond ; le R+2 ne peut cependant pas être visité pour vérifier si des désordres similaires sont existants.



. Un sondage permet de connaître une partie de la structure du plancher :



ANTOINE MADELENAT
ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

- . Les pièces de bois sont en bon état.
- . L'entraxe entre les solives supportant le plafond et l'épaisseur de plâtre ne sont pas connus ; un sondage complémentaire serait nécessaire afin de l'apprécier.

- **Combles**

- . Une visite rapide des combles permet de constater l'absence de désordres. Le voligeage et le chevronnage ont été remplacés récemment. Les assemblages des bois de charpentes sont en parfait état.



Travaux récents

- Les fissures ont déjà fait l'objet de plusieurs reprises. Une de celles-ci a vu la restauration du décor.



ANTOINE MADELENAT
ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Une partie du plafond en plâtre du RdC se serait effondrée et a été refait (il y a plus de 10 ans au dire des personnes sur place).
- Le dernier relevé mensuel de la société GINGER en février 2020 n'a pas permis de détecter de mouvement significatif. La fixation des appareils sur des rebouchages non adhérents à la cloison laisse toutefois dubitatif quant à l'efficacité des relevés.



Rappel des études précédentes

A ville de Menton a commandé une étude au BET structure I2C, qui a été remise en juillet 2020. Cette étude montre, par le calcul, que la cloison située au R+1 charge trop fortement les poutres du plancher qui ont une flèche de 8cm. Cette déformation est bien au-delà des seuils réglementaires et les éléments structurels auraient atteint leur point de rupture. Le bureau d'étude préconise le renforcement du plancher ou la dépose de la cloison lourde. Suite à l'émission de ce rapport, le maître d'ouvrage a fermé le site au public.

Une étude préalable a été réalisée par l'architecte en chef P.-A GATIER en 2003. Elle portait seulement sur les façades et ne concernait pas les intérieurs, au dire des personnes présentes sur place lors de notre visite.

Cause et risque d'évolution des désordres

Notre constat rejoint celui du bureau d'étude I2C : les désordres constatés sont assurément dus à la surcharge exercée par la cloison sur le plancher bois qui fléchi avec une évolution lente mais avérée des désordres et un risque de rupture (phénomène de fatigue des matériaux). Les poutres maîtresses, malgré un entraxe de 1,30m entre elles, seraient sous dimensionnées compte tenu de la charge et de leur portée de 6,50m entre murs porteurs.

ANTOINE MADELENAT
ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

Les différentes fissures ont entraîné le décollement d'une partie des décors et la déformation des menuiseries, le risque de perdre des éléments patrimoniaux est important si des mouvements venaient encore à se produire

Intervention d'urgence

Afin de permettre la réouverture au public du musée en toute sécurité, il est indispensable d'étayer le plancher au niveau du Rez-de-chaussée.

D'après la Ville de Menton, la cave du monument ne s'étendrait pas au droit de la pièce du RdC ou les étaitements doivent être posés. Une vérification doit être faite par M. Aubrun sur la base des plans en sa possession.

Il est préconisé de réaliser un tabouret permettant de diminuer la portée des poutres en partie centrale.

Une rose en plâtre doré étant située en partie centrale du plafond, nous proposons de positionner le tabouret au droit de la partie du plafond exempte de décors, le plus au centre possible de la pièce et dans l'axe de la fissure et de cloison du R+1. Toute dépose de la rose serait en effet ouvreuse.

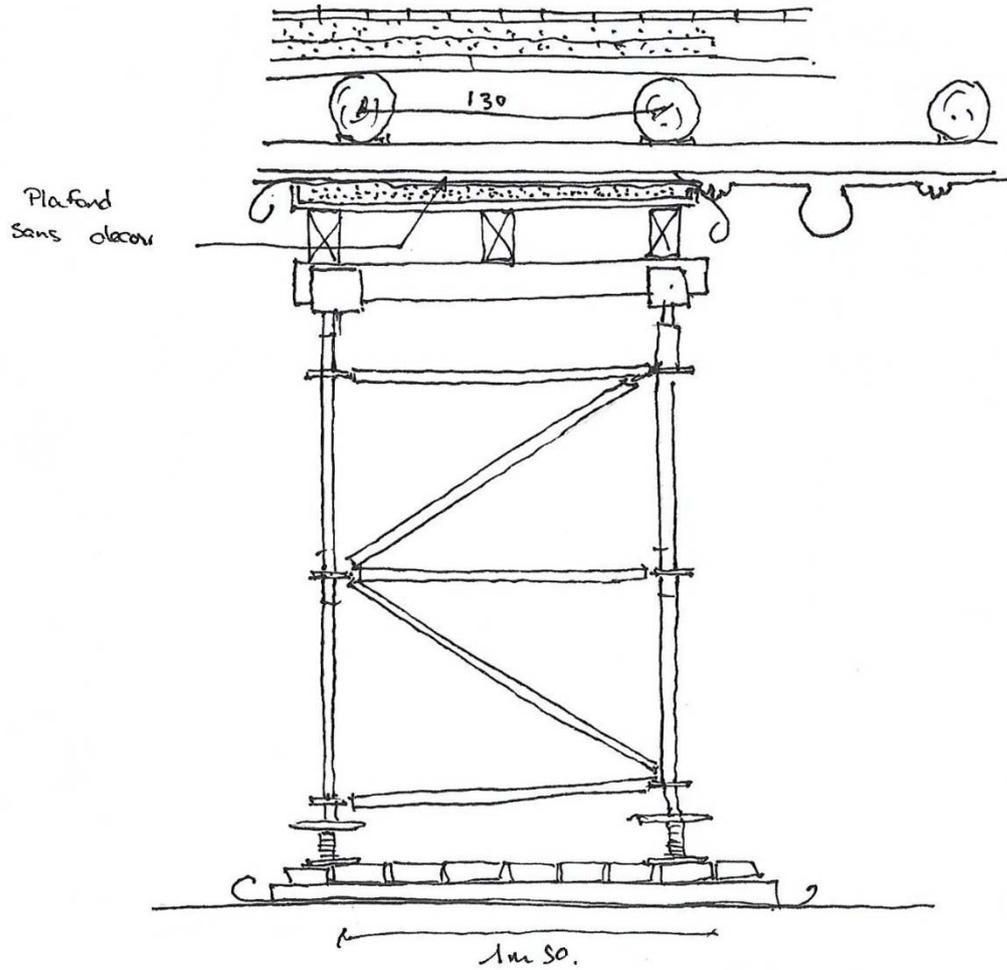
La semelle de répartition (couchis) devra être suffisamment large (1m50x 1m50) pour reprendre les solives et les poutres maitresses.

Une dépose du plafond n'est pas nécessaire à ce stade.

Un feutre de protection du décor devra être mis en place entre le plafond et le couchis.

Un platelage de répartition d'environ 1,5m x 1,5m sera également à réaliser pour répartir la charge sur le sol.

Le tabouret ne doit pas être précontraint, ce qui entraînerait un risque de rupture sur les plâtres et moulures périphériques.



Antoine Madelénat, ACMH, Paris, le 4 Aout 2020